

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2025/10

GF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 février, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 3 février 2025

Présents : Jérôme Fauconnier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaut Bécourt, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Fabienne Croze à Christian Roux, Marc Rochas à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini. Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Yannick Faure à Jérôme Fauconnier, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 39

Pour : 39

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE MENS

Dans le cadre de l'intégration de la commune de Mens dans le réseau des Points d'Information Touristique, la CCT souhaite louer à la commune le bâtiment accueillant actuellement l'Office de Tourisme, situé rue du Breuil 38710 Mens :

- Au rez de chaussée : la partie Point d'Information Touristique (PIT) pour une surface de 72 m².
- Etages 1 et 2 : partie bureaux pour une surface de 156 m².

La location sera consentie moyennant un loyer annuel de 2 400 €.

Il est proposé au conseil de communauté d'autoriser le Président à signer ce contrat de location.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer ce contrat de location et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 10 février 2025

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

17/2/25

et de sa publication le 11/2/25